

## Communiqué de presse

Bagneux, le 16 avril 2018

### RESULTATS 2017 DE L'AGEFIPH

#### **LES RECRUTEMENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES AUGMENTENT DE 5% CHEZ LES EMPLOYEURS PRIVÉS**

Le conseil d'administration de l'Agefiph a approuvé, mardi 10 avril, le rapport d'activité 2017 de l'association. Les résultats sont en progression avec notamment des recrutements qui progressent de 5% chez les employeurs privés et un taux d'emploi en hausse constante depuis 2011. Le début de déploiement du plan stratégique de l'Agefiph adopté en février 2017 a été jalonné de quelques éléments marquants : signature de la nouvelle convention multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap, élargissement au maintien des missions des Cap emploi-Sameth (les organismes de placement spécialisé), mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné, redéfinition de son offre de services et de ses aides financières...

#### **Progression du nombre de recrutements et de maintiens dans l'emploi**

**Les Cap emploi ont contribué à plus de 84 000 recrutements** de travailleurs handicapés dans les secteurs privés et publics, dont 57% de CDI ou de CDD de 6 mois et plus, soit une hausse de 3% en un an. On note que le nombre de recrutements augmente pour les employeurs privés (+5%), tous modes de recrutement confondus.

**Le nombre de personnes maintenues dans l'emploi par l'intermédiaire des Sameth a lui aussi progressé de 5% en un an** avec plus de 22 000 maintiens publics et privés. Six mois après l'intervention des Sameth, 82% des personnes sont toujours en poste dans l'entreprise.

Globalement, **plus de 96 000 personnes handicapées (dont plus de 23 000 dans le public) ont trouvé ou conservé leur emploi** en 2017 grâce à l'appui d'un Cap emploi ou d'un Sameth.

On note aussi que le nombre de contrats en alternance soutenus par l'Agefiph s'est contracté en 2017 (-10%), et, dans une moindre mesure, le nombre de créations d'activité (- 5%). Ces modalités d'accès à l'emploi apparaissent moins attrayantes aux demandeurs d'emploi en situation de handicap dans un contexte de reprise économique et de progression du nombre d'embauches.

## Qui sont les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi?

A fin décembre 2017, plus de 510 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) étaient inscrits à Pôle emploi, soit 8,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi handicapés ont une ancienneté moyenne d'inscription au chômage supérieure à 800 jours, soit 200 jours de plus que l'ensemble de la population en recherche d'emploi.

Enfin, le chômage des personnes handicapées est caractérisé par une forte proportion de séniors : près d'un DEBOE sur deux est âgé de 50 ans ou plus contre un sur quatre parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi.

## Le taux d'emploi de personnes handicapées en progression depuis 2011

En 2015, 100 300 entreprises (+1% en un an) étaient assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Elles employaient 431 000 travailleurs handicapés (+7% en un an). **Le taux d'emploi direct de salariés handicapés continue de progresser pour s'établir à 3,4% en équivalent temps plein et à 3,8% en unités bénéficiaires.**

## Les entreprises font aussi prioritairement le choix de l'emploi direct

**79% des entreprises emploient directement au moins un travailleur handicapé.** Elles sont 30% à choisir exclusivement l'embauche de personnes handicapées pour répondre à l'obligation d'emploi, soit 2% de plus en un an. Seules 7% des entreprises remplissent leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés uniquement via la contribution à l'Agefiph (-3 points en 3 ans).

Depuis le début de l'année 2018, comme le prévoit son plan stratégique, **l'Agefiph renforce les services réservés aux entreprises** avec la mise à disposition de prestations d'accompagnement personnalisé et la mobilisation d'expertises destinées à faciliter le recrutement et le maintien des professionnels handicapés.

D'ici la fin du mois d'avril, la nouvelle offre de services et d'aides financières de l'Agefiph sera opérationnelle. Elle devrait être plus facilement mobilisable par les acteurs du service public de l'emploi. Elle ambitionne de répondre aux besoins des personnes handicapées et des entreprises.

### L'activité des Cap emploi au 31 décembre 2017

- **Le nombre de personnes accompagnées est stable depuis trois ans** : plus de 178 000 personnes handicapées ont été accompagnées à fin décembre 2017 dont 35% le sont depuis 2 ans et plus ; un chiffre relativement stable depuis 2014.
- **Une année marquée par une baisse des entrées en formation et une quasi stabilité des entrées en alternance** : près de 34 000 entrées en formation ont été enregistrées, soit une baisse de 13% en un an. Les entrées en alternance ont diminué de 2%.
- **Un nombre de placements en légère progression** : plus de 84 000 recrutements de travailleurs handicapés, dont 57% de CDI ou de CDD de 6 mois et plus, ont été réalisés soit une hausse de 3% en un an. Le nombre de placements conventionnels (contrats de trois mois et plus + création d'activité) est quasiment stable (+0,2% en un an).
- **Une diminution des contrats aidés** : la part des contrats aidés par l'Etat ou l'Agefiph (Contrat unique d'insertion (CUI), Emploi d'avenir (EAv), alternance, Aides à l'insertion professionnelle (AIP)) dans les placements conventionnels (CDI ou CDD de trois mois et plus) enregistrés par Cap emploi est de 40%, en baisse de 9 points par rapport à 2016, conséquence directe de la baisse du nombre de contrats aidés par l'Etat.

## Le rapport d'activité de l'Agefiph se lira aussi entre les lignes !

En complément de la présentation des résultats de l'année, le rapport d'activité de l'Agefiph a ouvert ses pages à un atelier d'écriture. Personnes handicapées, entreprises et collaborateurs de l'Agefiph ont développé des points de vue croisés des différentes parties prenantes du handicap au travail. Les écrivains amateurs et volontaires livrent une vision originale, sensible et forcément inspirée du réel. A découvrir très prochainement...

### QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH ?

*L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'animatrice des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. **En 2017, l'Agefiph a dispensé 218 848 interventions, soit 2% de plus qu'en 2016.***

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

CONTACTS PRESSE :

EPOKA : Bcavaglione@epoka.fr – 06.84.84.37.53

Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96